

COMMUNE DE SOULAIRE ET BOURG

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2021

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf du mois d'avril à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de Soulaire et Bourg se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle Palomino, en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur RAIMBAULT Jean-François, Maire.

Présents : Mmes MENET Séverine - MÉLINE OGER Agathe - BIGOT Céline - TOULLIER Marina - BLOT Chantal et Mrs RAIMBAULT Jean-François - GEFFARD Olivier - VINCENT Jean-Philippe - DURAND Thierry - LANDRAU Stéphane

Absents excusés : Mr SEROUSSI Gérard qui a donné pouvoir à Mme TOULLIER Marina - Mme CHAZAL PORTANGUEN Caroline qui a donné pouvoir à Mme MÉLINE OGER Agathe - Mr BOURGEOIS Philippe qui a donné pouvoir à Mr VINCENT Jean-Philippe - Mr PREDONZAN Franck

Absente : Mme LEBOUVIER Jessica

Secrétaire de séance : Mme TOULLIER Marina



Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 mars 2021

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

- 1) SMBVAR - Avis d'enquête publique en vue de la Déclaration d'Intérêt Général des travaux de restauration des milieux aquatiques des bassins versant de la Baconne et de la Suine et de la délivrance de l'Autorisation Environnementale (AE) permettant leur exécution***

Par courrier arrivé le 24 mars 2021, les services de la préfecture ont transmis l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n° 66 relatif au projet de travaux de restauration des milieux aquatiques des bassins versant de la Baconne et de la Suine présenté par le SMBVAR (Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme) en vue de :

- la Déclaration d'Intérêt Général des travaux au titre de l'article L 211-7 du Code de l'environnement
- la délivrance de l'Autorisation Environnementale permettant leur exécution au titre de l'article L 181-1 dudit Code

Cette enquête publique a lieu du 19 avril au 6 mai 2021 inclus et concerne les communes de Feneu, Sceaux d'Anjou, Querré (Commune nouvelle Les Hauts d'Anjou), Ecuillé, Soulaire et Bourg, Chambellay, Champteussé sur Baconne (Commune nouvelle Chenillé-Champteussé).

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de donner son avis sur cette enquête publique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable sur cette enquête publique
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

2) Tarification de l'APS service minimum

Afin d'intégrer les changements liés au contexte sanitaire actuel mais aussi les situations exceptionnelles lors desquelles la collectivité ne serait pas en mesure de fournir le repas pendant l'Accueil PériScolaire (APS), une tarification de l'APS service minimum est nécessaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver la tarification de l'APS service minimum applicable à compter d'avril 2021.

APS service minimum (sans fourniture du repas)		
Quotient familial	Tarif ½ journée	Tarif journée
< 450	2,39 €	4,50 €
450 < 750	6,00 €	6,63 €
750 < 1000	6,50 €	9,36 €
> 1000	6,65 €	10,88 €
tarif dégressif pour les familles avec :		
- 2 enfants : - 5 % sur le prix pour le 2ème enfant		
- 3 enfants : - 10 % sur le prix pour le 3ème enfant		
- au-delà de 3 enfants : - 15 % sur le prix pour les enfants après le 3ème enfant		
garderie : 0,81 € la ½ h		
7 € en supplément par famille pour dépassement des horaires de la garderie du soir		
facturation au prix maximum en cas de non communication du quotient familial		

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la tarification de l'APS service minimum
- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

3) Taux d'imposition 2021

La présente délibération annule et remplace la délibération 2021-03-13 en date du 29 mars 2021.

Considérant que la loi de Finances 2020 a acté la suppression de la taxe d'habitation et la réforme de la fiscalité locale,

Considérant que le Conseil municipal n'a donc plus à voter de taux pour la taxe d'habitation, mais doit voter uniquement les taux des taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non-bâti,

Considérant que le taux de foncier bâti devient « taux pivot » : le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties,

Considérant que les taux appliqués pour les deux taxes en 2020 étaient de :

- 23,99 % pour la taxe foncière bâti
- 45,26 % pour la taxe foncière non bâti

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer selon la proposition suivante :

- maintien des taux de 2020 pour la taxe foncière bâti et la taxe foncière non bâti

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le maintien des taux de 2020 concernant la fixation des taux pour 2021
- DÉCIDE que les taux d'imposition des taxes foncières seront les suivants en 2021 :
 - ✓ Taxe foncière bâti : 45,25 %
(taux communal 2021 de 23,99 % + taux départemental 2020 de 21,26 %)
 - ✓ Taxe foncière non bâti : 45,26 %
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

4) *Rénovation énergétique du hall, des vestiaires et du local de convivialité (cuisine) de la salle de sport et création d'espaces ludiques, sportifs et pédagogiques – demande de subvention auprès de la Région – Pays de la Loire relance investissement communal*

La commune de Soulaire et Bourg va lancer la rénovation énergétique du hall, des vestiaires et du local de convivialité (cuisine) de la salle de sport, l'isolation en terrasse et le renouvellement des faux plafonds, suivis du changement des dispositifs d'éclairage font l'objet de ce projet.

Les objectifs du projet sont :

- l'isolation et l'étanchéité du toit terrasse
- la pose de faux plafonds avec une isolation de 250 mm
- la mise en place de luminaires LED dans tous les locaux

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention pour le plan de relance investissement communal à hauteur de 12 500,00 €.

Le plan de financement global de ce projet est le suivant :

	Recettes HT	Dépenses HT
DSIL	24 750,00 €	
Région	12 500,00 €	
Commune	17 750,00 €	
Coût global de l'opération		55 000,00 €
	55 000,00 €	55 000,00 €

La commune de Soulaire et Bourg envisage de lancer l'aménagement d'un City Stade sur l'espace de loisirs à côté du complexe sportif. Ce type d'équipement permettra à terme d'offrir aux jeunes la possibilité d'exercer des activités multisports (handball, basketball, volleyball, tennis et mini football dans la largeur) et cette structure pourrait devenir un lieu d'échanges intergénérationnels.

Les objectifs du projet sont un équipement pensé et utilisable par :

- les jeunes en libre-service
- la section multisports de la commune
- les élèves de l'école Jacques Cartier pour les séances d'activité physique

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention pour le plan de relance investissement communal à hauteur de 14 449,85 €.

Le plan de financement global de ce projet est le suivant :

	Recettes HT	Dépenses HT
DETR	19 016,55 €	
Région	14 449,85 €	
Agence nationale du Sport	10 000,00 €	
Commune	10 866,60 €	
Coût global de l'opération		54 333,00 €
	54 333,00 €	54 333,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération de rénovation énergétique du hall, des vestiaires et du local de convivialité (cuisine) de la salle de sport
- ADOPTE l'opération de création d'espaces ludiques, sportifs et pédagogiques
- APPROUVE les plans de financement présentés ci-dessus

- SOLLICITE une aide financière au titre du plan de relance investissement communal pour un montant de total de 26 949,85 €

**5) *Demande de subvention auprès de la Région – règlement d'intervention 2020-2023
« Une naissance, un arbre »***

Familier dans le paysage régional, l'arbre incarne à lui seul le cercle vertueux promu par la Région, entre préservation de l'environnement (biodiversité, eau, changement climatique, érosion des sols, énergie), développement économique et qualité du cadre de vie. De fait, il constitue un support précieux de sensibilisation et de mobilisation des concitoyens.

C'est pourquoi, dans le cadre de la Stratégie régionale pour la Biodiversité 2018-2023, la Région a lancé en 2019, l'opération « Une naissance, un arbre ». Ce programme symbolique cherche également à sensibiliser et responsabiliser les familles sur les sujets du Carbone et de la Biodiversité. Ce dispositif financier et participatif est aujourd'hui couronné de succès puisque 66 collectivités ligériennes sont à ce jour mobilisées autour de la plantation de plus de 10 000 arbres.

Cette opération offre la possibilité à chaque nouvel enfant ligérien de devenir le parrain d'un arbre, symbole de vie et de croissance. Les communes volontaires peuvent se porter candidates et s'engager à planter un arbre sur leur territoire pour chaque naissance enregistrée à leur registre d'Etat-civil. La Région interviendra à hauteur de 15 € par arbre planté, sur la base d'un règlement d'intervention.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de s'inscrire dans le dispositif « Une naissance, un arbre » initiée par le Conseil Régional des Pays de la Loire et de solliciter la participation financière allouée dans ce cadre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'opération « Une naissance, un arbre »
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement d'intervention et à solliciter une subvention auprès de la Région dans le cadre de ce dispositif
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

6) *Tableaux de classement de la voirie communale*

La longueur de voirie communale est une composante du calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes et celle de la commune de Soulaire et Bourg n'a pas été mise à jour depuis 2008, il est alors nécessaire de procéder au recensement de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

Il convient donc de classer dans la voirie communale les voies suivantes :

- le square de la Fontaine pour 37 ml (rue)
- le square de la Fourbisserie pour 35 ml (rue)
- le square des Caillardières pour 80 ml (rue)
- l'impasse des Pommiers pour 135 ml (rue)

- le parking de la découverte pour 700 m² (au lieu de 1 710 m² suite à la construction de maisons sur une partie du parking) (place publique)
- le parking Grand Maison pour 70 m² (place publique)

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer afin de fixer la longueur totale de voies communales à 24 914 ml (19 764 ml de chemins, 3 349 ml de rues et 1 801 ml de places publiques) selon les tableaux de classement de la voirie communale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les tableaux de classement de la voirie communale
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

Complément d'information pour les délibérations

- Délibération : SMBVAR - Avis d'enquête publique en vue de la Déclaration d'Intérêt Général des travaux de restauration des milieux aquatiques des bassins versant de la Baconne et de la Suine et de la délivrance de l'Autorisation Environnementale (AE) permettant leur exécution

Jean-François Raimbault : c'est la conséquence d'une étude préliminaire, il s'agit de recalibrer les réseaux et le cours d'eau, curer, regarder les berges, recréer le cours d'eau pour freiner les flux lorsque le cours d'eau se charge. La rive de cette rivière lèche un peu notre territoire, route de Sceaux d'Anjou. Qui dit enquête publique, dit recours possible du public, nous en aurons donc une restitution plus tard. Nous devons faire la même démarche et réaliser le même travail sur le Feu en 2023.

- Délibération : tarification de l'APS service minimum

Marina Toullier : nous avons besoin d'une nouvelle tarification suite aux événements « Covid », étant donné que pendant le confinement le repas n'est pas fourni, donc il fallait créer un tarif sans repas pour les parents, mais uniquement en l'absence de la prestation, pas au choix des parents. Nous avons repris la tarification avec le repas, en retirant le prix du repas, sauf pour le quotient familial inférieur à 450, car la journée coûtait moins chère que la demi-journée, nous avons donc inversé à ce niveau-là.

Céline Bigot : l'écart de tarif entre la demi-journée et la journée est moins important pour le quotient familial entre 450 et 750.

Jean-François Raimbault : la base de calculs sera revue lors de la nouvelle tarification de la restauration scolaire. Nous retravaillerons là-dessus, ainsi que sur les faibles écarts entre la demi-journée et la journée et entre les quotients familiaux.

Marina Toullier : il faut savoir que le repas coûte plus cher le mercredi puisqu'il y a moins d'enfants.

- Délibération : taux d'imposition 2021

Jean-François Raimbault : nous repassons cette délibération du mois dernier à cause d'un problème administratif : il fallait faire apparaître le taux départemental.

Thierry Durand : je rappelle que les taux n'ont pas bougé depuis 2016. La taxe foncière du bâti est de 45,25 % car elle cumule le taux communal de 23,99 % et le taux départemental de 21,26 %.

- Délibération : rénovation énergétique du hall, des vestiaires et du local de convivialité (cuisine) de la salle de sport et création d'espaces ludiques, sportifs et pédagogiques – demande de subvention auprès de la Région – Pays de la Loire relance investissement communal

Séverine Menet : nous avons déjà délibéré à ce sujet mais la Région nous a demandé de déposer un seul dossier au lieu de deux.

Jean-François Raimbault : oui, nous avons dû les regrouper.

- Délibération : demande de subvention auprès de la Région – règlement d'intervention 2020-2023 « Une naissance, un arbre »

Jean-François Raimbault : cette mission a été confiée au Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), mais les lieux restent à définir et à identifier.

Stéphane Landrau : oui, le CMJ s'est approprié le projet « Une naissance, un arbre ». Ce projet est reconduit d'année en année par la Région, cependant il faut respecter des critères pour les plantations, décider l'emplacement. Il existe un kit de communication pour les familles concernées et les personnes intéressées. La Région contribue à hauteur de 15 € par arbre.

Agathe Méline Oger : où envisageons-nous de planter ces arbres ?

Stéphane Landrau : certainement à l'observatoire (au niveau du rond-point à l'entrée de Soulaire), en s'orientant vers des arbres fruitiers. Les plantations doivent se faire au printemps et à l'automne.

- Délibération : tableaux de classement de la voirie communale

Jean-Philippe Vincent : l'intérêt de la longueur de la voirie est en lien direct avec la Dotation Globale de Fonctionnement.

Jean-François Raimbault : la mise à jour a été réalisée suite aux calculs des agents des services techniques, après la rétrocession de la voirie à la commune.

Tour de table :

Jean-François Raimbault : les élections cantonales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin, je vous demande de réserver dès aujourd'hui ces dates pour des séquences d'assesseurs. Il y aura 2 urnes par bureau de vote, 1 pour chaque élection et il faudra 4 pôles de scrutateurs pour le dépouillement. Nous avons besoin de tout le monde, car 4 personnes seront nécessaires par bureau de vote et par séquence, demandez à votre entourage, si des personnes sont disponibles et souhaitent participer, qu'elles se fassent connaître en mairie.

Jean-Philippe Vincent : il faut être majeur pour ça ?

Jean-François Raimbault : oui, forcément puisqu'il faut être électeur.

Marina Toullier : nous pouvons demander au personnel communal ?

Jean-François Raimbault : oui, le plus de personnes possible.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h00.